

**Société Générale SCF**

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2011

**Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes  
sur les comptes intermédiaires**

DELOITTE & ASSOCIES  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
B.P. 136  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A. au capital de € 1.723.040

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit  
Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Société Générale SCF

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2011

### Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires

Au Président-Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de Société Générale SCF et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires de votre société, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

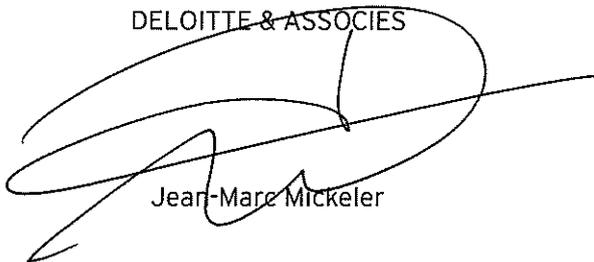
Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes intermédiaires, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes intermédiaires présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société au 30 juin 2011, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 26 septembre 2011

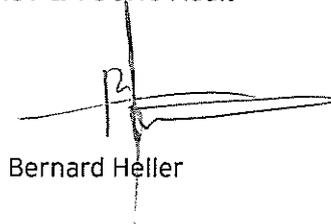
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marc Mickeler

ERNST & YOUNG Audit



Bernard Heller

***Société Générale SCF***

***ETATS FINANCIERS ET ANNEXES AU 30 JUIN 2011***

- A - BILAN AU 30 JUIN 2011 .....	3 à 4
- B - COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2011 .....	6
- C - HORS BILAN AU 30 JUIN 2011 .....	8
- D - ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX .....	10 à 13
- E - NOTES AUX ETATS FINANCIERS .....	15 à 26

**Informations sur le Bilan**

Note 1 : Créances sur les établissements de crédit par durée de vie résiduelle	15
Note 2 : Immobilisations corporelles et incorporelles, Etat des mouvements par catégories	16
Note 3 : Comptes de négociation, autres actifs et comptes de régularisation	17
Note 4 : Dettes représentées par un titre ventilées selon la durée résiduelle	18
Note 5 : Comptes de négociation, autres passifs et comptes de régularisation	19
Note 6 : Evolution des capitaux propres	20

**Informations sur le Compte de Résultat**

Note 7 : Produits et charges d'intérêts	21
Note 8 : Ventilation des Commissions	22
Note 9 : Gains ou Pertes sur Opérations des portefeuilles de négociation	23
Note 10 : Autres Produits & Charges d'exploitation bancaire	24
Note 11 : Charges générales d'exploitation	25
Note 12 : Impôt sur les Sociétés	26

**Informations sur le Hors-Bilan**

Note 13 : Engagements de financements, sur instruments financiers et autres engagements	27
---	----

**A- BILAN AU 30 JUIN 2011**

ACTIF		juin-11	decembre-10	juin-10
(en Milliers d'Euros)				
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.		4	4	-
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		-		-
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	<i>Note 1</i>	10 132 185	9 172 950	8 867 983
<i>A VUE</i>		2 884	2 187	1 736
<i>A TERME</i>		10 129 301	9 170 763	8 866 247
CREANCES SUR LA CLIENTELE		-		-
<i>CREANCES COMMERCIALES</i>				-
<i>AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE</i>				-
<i>COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS</i>				-
AFFACTURAGE				-
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE				-
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE				-
PROMOTION IMMOBILIERE				-
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME				-
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES				-
CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D' ACHAT				-
LOCATION SIMPLE				-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	<i>Note 2</i>	-	0	1
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE				
ACTIONS PROPRES				
COMPTES DE NEGOCIATION ET DE REGLEMENT			0	-
AUTRES ACTIFS	<i>Note 3</i>	-	-	-
COMPTES DE REGULARISATION	<i>Note 3</i>	1 003 148	1 168 400	1 138 222
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>11 135 337</b>	<b>10 341 355</b>	<b>10 006 206</b>

PASSIF		juin-11	decembre-10	juin-10
(en Milliers d'Euros)				
BANQUES CENTRALES , C.C.P.				
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
A VUE				
A TERME				
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE				
COMPTES D' EPARGNE A REGIME SPECIAL				
A VUE				
A TERME				
AUTRES DETTES				
A VUE				
A TERME				
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRES	Note 4	10 032 992	9 240 036	8 919 900
BONS DE CAISSE				
TITRES DU MARCHE INTERBANCAIRE ET TITRES				
DE CREANCES NEGOCIABLES				
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		10 032 992	9 240 036	8 919 900
AUTRES DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE				
AUTRES PASSIFS	Note 5	5 754	9 018	4 057
COMPTES DE REGULARISATION	Note 5	925 911	927 323	922 578
COMPTES DE NEGOCIATION ET DE REGLEMENT				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
DEPOTS DE GARANTIE A CARACTERE MUTUEL				
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX				
DETTES SUBORDONNEES				
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	Note 6	170 680	164 978	159 671
CAPITAL SOUSCRIT		150 000	150 000	150 000
PRIMES D' EMISSION				
RESERVES		749	289	289
ECARTS DE REEVALUATION				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
SUBVENTIONS D' INVESTISSEMENT				
REPORT A NOUVEAU		14 229	5 495	5 495
RESULTAT DE L' EXERCICE		5 702	9 193	3 887
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>11 135 337</b>	<b>10 341 355</b>	<b>10 006 206</b>

**B- COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2011**

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>			juin-11	decembre-10	juin-10
		(en Milliers d'Euros)			
+	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	Note 7	111 501	158 200	69 404
	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	Note 7	0	0	0
-	AUTRES INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	Note 7	-128 893	-126 114	-122 511
+	AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILEES	Note 7	228 268	326 367	222 320
+	AUTRES INTERETS ET CHARGES S/ CLIENTELE				
+/.	OPERATIONS SUR TITRES A REVENUS FIXES	Note 7	-198 699	338 895	-160 643
+/.	OPERATIONS DE PRÊT ET EMPRUNT DE TITRES				
+	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE				
+	COMMISSIONS ( PRODUITS )				
-	COMMISSIONS ( CHARGES )	Note 8	-33		
+/.	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	Note 9	0	0	0
+/.	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES				
+	AUTRES PRODUITS D' EXPLOITATION BANCAIRE		0	0	0
	AUTRES CHARGES D' EXPLOITATION BANCAIRE	Note 10	-13	-26	-14
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>			<b>12 131</b>	<b>19 531</b>	<b>8 557</b>
-	CHARGES GENERALES D' EXPLOITATION	Note 11	-3 644	-5 379	-2 583
-	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES		0	-1	-1
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>			<b>8 487</b>	<b>14 152</b>	<b>5 973</b>
+/.	COÛT DU RISQUE				
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>8 487</b>	<b>14 152</b>	<b>5 973</b>
+/.	GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES				
+/.	CONTREVALORISATION (compte interne)				
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>			<b>8 487</b>	<b>14 152</b>	<b>5 973</b>
+/.	RESULTAT EXCEPTIONNEL				
+/.	IMPÔT SUR LES BENEFICES	Note 12	-2 785	-4 958	-2 087
+/.	DOTATIONS/REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS REGLEMENTEES				
<b>RESULTAT NET</b>			<b>5 702</b>	<b>9 193</b>	<b>3 887</b>

**C- HORS BILAN AU 30 JUIN 2011**

HORS BILAN		juin-11	decembre-10	juin-10
(en Milliers d'Euros)				
<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>		<b>9 892 434</b>	<b>9 013 598</b>	<b>8 817 417</b>
HP01 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		0	0	0
HP02 - ENGAGEMENTS DE GARANTIE		0	0	0
HP03 - ENGAGEMENTS SUR TITRES		0	0	0
HP04 - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	<i>Note 13</i>	9 055 445	8 108 270	7 831 596
HP06 - ENGAGEMENT SUR OPERATIONS DE CHANGE A TERME	<i>Note 13</i>	836 989	905 329	985 820
HP05 - AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		0	0	0
<b><u>ENGAGEMENTS RECUS</u></b>		<b>22 437 225</b>	<b>24 086 090</b>	<b>23 419 340</b>
HA01 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	<i>Note 13</i>	750 000	5 000 000	5 000 000
HA02 - ENGAGEMENTS DE GARANTIE		0	0	0
HA03 - ENGAGEMENTS SUR TITRES	<i>Note 13</i>	0	0	0
HA04 - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	<i>Note 13</i>	9 055 445	8 108 270	7 831 596
HA06 - ENGAGEMENT SUR OPERATIONS DE CHANGE A TERME	<i>Note 13</i>	882 757	882 757	882 757
HA05 - AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	<i>Note 13</i>	11 749 023	10 095 063	9 704 986

**D- ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX**

## **PRINCIPES COMPTABLES & METHODES D'EVALUATION**

Les comptes individuels de SG SCF (anciennement SOCADVINGT) sont présentés conformément aux dispositions du règlement CRB n° 91-01 du 16 janvier 1991 modifié par le règlement 99-04 et le règlement n°2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable modifié par les règlements 2004-16 et 2005-04, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis par la profession bancaire française.

Les méthodes d'évaluation prennent en compte, pour la majorité des opérations, l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Selon l'Art 515-13, SG SCF est un établissement de crédit, agréé en qualité de société financière par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. La société a pour objet de consentir ou d'acquérir des prêts garantis, des expositions sur des personnes publiques et des titres et valeurs tels que définis aux Art L515-14 à L.515-17.

- Les prêts garantis sont des prêts assortis soit d'une hypothèque de premier rang ou d'une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente, soit dans les limites et des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, sous réserve que le prêt garanti soit exclusivement affecté au financement d'un bien immobilier, d'un cautionnement d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurance n'entrant pas dans le périmètre de consolidation défini à l'Art L.233-16 du code de commerce dont relève SG SCF ;
- Les expositions sur des personnes publiques sont des éléments d'actif, tels que des prêts ou des engagements hors bilan sur des personnes dont la qualité est énumérée à l'Art L.515-15.

### **Créances sur les établissements de crédit**

Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit.

Une opération est classée dans la catégorie "au jour le jour" lorsque sa durée initiale est au plus égale à un jour ouvrable. Au-delà d'une durée initiale supérieure à un jour ouvrable, l'opération est classée dans la catégorie "à terme".

Les intérêts courus sur les créances sont inscrits dans les comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### **Créances sur la clientèle**

Les crédits à la clientèle sont indiqués au bilan pour leurs montants nets après dépréciations constituées en vue de faire face à un risque de non recouvrement.

En application du règlement CRC N° 2002-03 modifié par le règlement CRC N°2005-03 pour les entreprises relevant du CRBF, SG SCF considère une créance comme douteuse lorsqu'elle présente une des caractéristiques suivantes :

- un risque probable ou certain de non recouvrement ;
- un risque avéré sur la contrepartie (procédure d'alerte...)
- l'existence d'une procédure contentieuse.

Par ailleurs, ce règlement introduit une nouvelle catégorie de créances douteuses : les créances douteuses compromises. Les créances comptabilisées en créances douteuses depuis plus d'un an sont reclassées dans cette catégorie. Ce règlement prévoit également l'identification des encours restructurés à des conditions hors marché.

Le taux de dépréciation appliqué aux créances douteuses est proportionnel au risque attaché à celle-ci. Le montant des intérêts est déprécié à 100% conformément à la règle bancaire en vigueur.

### **Portefeuille titres**

Le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire modifié par les règlements CRC 2005-01, CRC 2008-07 et CRC 2008-17 du Comité de la Réglementation Comptable et l'instruction 90-03 de la Commission bancaire définissent les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres.

Les titres sont classés en fonction de :

- la nature du revenu : le revenu attaché aux titres peut être fixe ou variable.

Les titres à revenu fixe sont représentés par des titres à taux d'intérêt fixe et des titres participatifs institués par la loi du 3 janvier 1983. Ce sont donc principalement des obligations, des bons du Trésor, des titres de créances négociables, et des titres similaires, que leur taux soit fixe ou révisable.

Les titres à revenu variable sont tous les autres, essentiellement des actions. Ce sont donc des titres pour lesquels le revenu est tributaire des résultats de l'émetteur et de la décision de distribution.

- l'intention de détention : il est possible de classer les titres en six catégories ou portefeuilles qui correspondent à autant de motivations : transaction, placement, investissement, participations et parts

dans les entreprises liées, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme. Les titres peuvent faire l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre. Dans le cadre de son activité, SG SCF est susceptible de comptabiliser des titres d'investissement et de placement.

L'enregistrement comptable des titres est effectué lors du transfert de propriété qui généralement correspond à la date de règlement et de livraison. Entre la date de négociation des titres et leur transfert de propriété, l'engagement d'achat ou de vente est enregistré dans un compte de hors bilan "Titres à recevoir / à livrer".

#### b) Titres de placement

Les titres comptabilisés en placement sont des valeurs sûres et liquides, au sens des valeurs de remplacement prévues par les dispositions de l'article L.515-17 du Code monétaire et financier et du décret 99-710 du 3 août 1999.

##### \* Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition, ou à leur valeur d'apport.

A la clôture de l'exercice, les titres sont évalués par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent.

Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une provision pour dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Au 30 juin 2011, la société ne détient aucune valeur entrant dans cette catégorie.

##### \* Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, frais exclus et, concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition.

Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle des titres concernés. Les intérêts courus à recevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique "Produits d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe" du compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés selon leur valeur probable de négociation et, dans le cas de titres cotés, des cours de bourse les plus

récents. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à leur valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence, cette provision peut être appréciée par ensembles homogènes de titres. Les plus-values ne sont pas comptabilisées et ne peuvent venir compenser les moins-values des autres titres.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique du compte de résultat "Résultat net des opérations financières".

Au 30 juin 2011, la société ne détient aucune valeur entrant dans cette catégorie.

#### c) Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance. A cette intention s'ajoute l'obligation de leur affecter des ressources globalement adossées ou encore de les protéger par une opération de couverture sur un marché d'instruments financiers à terme.

Ils sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement et ne donnent pas lieu à constitution d'une dotation pour dépréciation, hormis lorsqu'il existe un risque de défaillance de l'émetteur ou de revente avant l'échéance

Au 30 juin 2011, la société ne détient aucune valeur entrant dans cette catégorie.

#### Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes: dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit. Ces dettes intègrent les opérations de pension livrées sur titres avec les établissements de crédit.

Les intérêts courus sur l'ensemble de ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie d'un compte de charge.

#### Dettes représentées par un titre

Ces dettes correspondent à des obligations foncières et autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L.515-19 du Code monétaire et financier.

Les dettes représentées par un titre et plus précisément par une obligation foncière sont enregistrées pour leur valeur nominale. Les primes de remboursement et les primes d'émissions sont amorties linéairement sur la durée de vie des titres

concernés. Elles figurent, au bilan, dans les rubriques d'encours des types de dettes concernées. L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe. Dans les cas d'émissions d'obligations au dessus du pair, l'étalement des primes d'émission vient en diminution des intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe.

Les intérêts servis sur les titres émis sont inscrits en charges d'intérêt dans la rubrique « Intérêts et charges assimilés ».

Au titre de l'art L.515-20 du Code monétaire et financier et de l'art 6 du règlement CRB n°99-10 du 27 juillet 1999, le montant total des éléments d'actif doit être à tout moment supérieur au montant des éléments de passif bénéficiant du privilège mentionné à l'art L.515-19 du dit Code monétaire et financier.

### **Provisions**

Les provisions sont définies par le règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux passifs et applicable aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2002.

En application de ce règlement, les provisions sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés précisément. Un passif représentant une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie attendue de celui-ci.

### **Opérations en devises**

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

### **Opérations en Hors Bilan**

En l'absence de précision réglementaire sur les modalités de ventilation relative aux créances remises en pleine propriété à titre de garantie, les créances reçues par la SCF en garantie des prêts accordés sont enregistrées en hors bilan dans un compte de garantie reçue.

### **Intérêts et commissions**

Les intérêts et agios sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont comptabilisées en respectant les éventuels décalages intervenant entre la facturation et l'exécution effective du service et donnent lieu à une régularisation afin que les charges et produits acquis à l'exercice lui soient effectivement rattachés.

### **Gains et pertes sur actifs immobilisés**

Ce poste regroupe les plus ou moins values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du Produit net bancaire.

### **Risque de crédit**

Le règlement CRC n°2002-03 (article 13) relatif au traitement comptable du risque de crédit, prescrit de constituer en valeur actualisée les provisions couvrant les pertes attendues sur les encours douteux et douteux compromis.

### **Charge fiscale**

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3% et de 0% pour les plus values à long terme sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges de 1,66%.

Les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû avant imputation des crédits d'impôt, à une Contribution Sociale sur les Bénéfices des sociétés de 3,3 % après abattement de 763.000 EUR.

### **Opérations sur les instruments financiers à terme**

Ces opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 modifiés du Comité de la Réglementation Bancaire et de l'instruction 94-04 de la Commission bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors bilan ; ce montant représente le volume des opérations en

cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

#### **Opérations de couverture affectée :**

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés au compte de résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. Dans le cas où ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc), ils sont comptabilisés en " résultat net des opérations financières " dans la rubrique "résultat sur instruments financiers à terme".

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits « prorata – temporis » au compte de résultat. Ils sont inscrits en " résultat net des opérations financières " dans la rubrique " résultat sur instruments financiers à terme ".

### **EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRETE COMPTABLE**

La Société Générale SCF n'a conclu aucun prêts, swaps ou émission d'emprunts depuis la clôture comptable du 30 juin 2011.

### **COMPARABILITE DES COMPTES**

Les comptes de l'arrêté de juin 2011 sont comparables à ceux de l'arrêté annuel précédent. SG SCF n'a pas procédé dans le cadre de l'arrêté de juin 2011 à des changements de méthodes comptables ou de valorisation, ni à des estimations comptables significatives autres que celles habituellement retenues.

### **INTEGRATION FISCALE**

La Société Générale SCF est incluse dans le périmètre d'intégration fiscale de la SOCIETE GENERALE – 29, boulevard Haussman – 75009 PARIS.

### **IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE**

Les comptes de la Société Générale SCF sont inclus selon la méthode de l'intégration globale dans le périmètre de consolidation de la SOCIETE GENERALE – 29, boulevard Haussman – 75009 PARIS.

### **MENTIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL**

Le capital social de 150 000 000€ est divisé en 15 000 000 actions de 10€ de valeur nominale.

**E- NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

## NOTE 1

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT  
SELON LA DUREE DE VIE RESIDUELLE

(en Milliers d'Euros)	juin-11					décembre-10	juin-10
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total	Total	Total
<b>Créances à vue</b>							
Comptes ordinaires débiteurs	2 884	-	-	-	2 884	2 187	1 736
Comptes et prêts au jour le jour	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-Total</b>	<b>2 884</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 884</b>	<b>2 187</b>	<b>1 736</b>
<b>Créances à terme</b>							
Comptes et prêts à terme - valeurs de remplacement	6 000			164 000	170 000	168 200	159 000
Comptes et prêts à terme - autres prêts			1 745 959	8 186 648	9 932 607	8 982 607	8 692 607
Créances rattachées aux valeurs de remplacements	21 402	1 266			1 266	1 745	1 352
Créances rattachées aux autres prêts à terme		4 026			25 428	18 211	13 287
<b>Sous-Total</b>	<b>27 402</b>	<b>5 291</b>	<b>1 745 959</b>	<b>8 350 648</b>	<b>10 129 301</b>	<b>9 170 763</b>	<b>8 866 247</b>
<b>Total Général</b>	<b>30 286</b>	<b>5 291</b>	<b>1 745 959</b>	<b>8 350 648</b>	<b>10 132 185</b>	<b>9 172 950</b>	<b>8 867 983</b>

## NOTE 2

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES  
ETAT DES MOUVEMENTS PAR CATEGORIES

(en Milliers d'Euros)	ACTIF IMMOBILISE					AMORTISSEMENTS					Net Bilan juin-11	Net Bilan décembre-10	Net Bilan juin-10		
	Valeurs brutes 31-déc.-10	Acquisitions	Virement de poste	Cessions	Valeurs brutes 30-juin-11	Montants au 31-déc.-10	Dotations	Virement de poste	Reprises	Montants au 30-juin-11					
<b>IMMOB. INCORPORELLES</b>															
Immob. incorp. En cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	0
Immob.incorp.- Logiciels externes	3	-	-	-	3	3	0	-	-	3	0	-	-	-	0
<b>IMMOB. CORPORELLES</b>															
Agencements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel informatique, Mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Général</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>

## NOTE 3

## COMPTES DE NEGOCIATION, AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(en Milliers d'Euros)	juin-11	decembre-10	juin-10
<b>COMPTES DE NEGOCIATION</b>			
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les établissements de crédit	-	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les sociétés de Bourse	-	-	-
Sous-Total	-	-	-
<b>AUTRES ACTIFS</b>			
Primes sur instruments conditionnels achetés	-	-	-
Dépôt de garantie versés pour compte propre	-	-	-
Autres débiteurs divers	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-
Sous-Total	-	-	-
<b>COMPTES DE REGULARISATION ACTIF</b>			
Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme	-	-	-
Comptes d'ajustement hors bilan sur titres de transaction	-	-	-
Pertes à étaler	29 230	35 565	29 315
Charges constatées d'avance			
Charges à répartir	13 117	12 589	13 782
Produits à recevoir	123 813	214 901	109 304
Comptes de régularisation divers *	836 989	905 329	985 820
Autres comptes de régularisation	-	16	-
Sous-Total	<b>1 003 148</b>	<b>1 168 400</b>	<b>1 138 222</b>
<b>Total Général</b>	<b>1 003 148</b>	<b>1 168 400</b>	<b>1 138 222</b>

\*Le solde de 836 989 K€ dans le compte de régularisation divers correspond au montant échangé lors de la mise en place des transactions de cross currency swap. A l'actif figure la patte prêteuse en \$ pour 1 209 700 K\$ contrevalorisé à 836 989K€. (cf note 5 pour la patte emprunteuse).

NOTE 4

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE VENTILÉES SELON LA DURÉE RESIDUELLE

(en Milliers d'Euros)	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total au 30-juin-11	Total au 31-déc-10	Total au 30-juin-10
Bons de Caisse	-	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	1 722 744	8 164 095	9 886 839	9 005 179	8 795 670
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	56 106	90 046	-	-	146 152	234 858	124 230
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total dettes représentées par un titre</b>	<b>56 106</b>	<b>90 046</b>	<b>1 722 744</b>	<b>8 164 095</b>	<b>10 032 991</b>	<b>9 240 037</b>	<b>8 919 900</b>

## NOTE 5

## COMPTES DE NEGOCIATION, AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(en Milliers d'Euros)	juin-11	décembre-10	juin-10
<b>COMPTES DE NEGOCIATION</b>			
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les établissements de crédit			
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les sociétés de Bourse			
Sous-Total	-	-	-
<b>AUTRES PASSIFS</b>			
Primes sur instruments conditionnels vendus			
Dettes sur titres de transaction empruntés			
Dettes rattachées sur les intérêts de prêts et emprunts			
Fournisseurs	2 733	3 627	1 735
Dettes sociales & fiscales	180	433	235
Impôt sur les sociétés	2 841	4 958	2 087
Autres créiteurs			
Sous-Total	5 754	9 018	4 057
<b>COMPTES DE REGULARISATION PASSIF</b>			
Comptes d'ajustement sur devises			
Comptes d'ajustement sur intruments financiers à terme			
Comptes d'ajustement sur autres éléments de hors-bilan			
Produits constatés d'avance			
Gains à étaler	42 352	43 855	39 285
Charges à payer	802	710	535
Autres comptes de régularisation*	882 757	882 757	882 757
Sous-Total	925 911	927 322	922 578
<b>Total Général</b>	<b>931 665</b>	<b>936 340</b>	<b>926 635</b>

\*Le solde de 882 757 K€ dans les comptes de régularisation divers correspond au montant échangé lors de la mise en place des transactions de cross currency swap. Au passif figure la patte emprunteuse en € pour 882 757 K€. (cf note 3 pour la patte prêteuse)

## NOTE 6

## EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social de la société s'élève à 150 000 000 Euros et est composé en 15 000 000 actions de valeur nominale de 10 euros

(en Milliers d'Euros)	Situation nette au 31 Décembre 2009	Affectation du résultat 28/05/2010	Augmentation de capital au 11 Juin 2010	Situation nette au 30 Juin 2010	Situation nette au 31 Décembre 2010	Affectation du résultat 19/05/2011	Situation nette au 30 Juin 2011
Capital social	50 000		100 000	150 000	150 000		150 000
Prime d'émission	50 000	-	100 000	150 000	150 000	-	150 000
<b>Sous-Total</b>							
Réserve légale	63	226		289	289	460	749
Autres réserves	1 201	-		5 495	5 495	-	14 229
Report à nouveau	1 264	4 294		5 784	5 784	8 734	14 229
<b>Sous-Total</b>							
	1 264	4 520		5 784	5 784	9 193	14 978
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	51 264			155 784	155 784		164 978
Distribution		-				-	
Résultat de l'exercice	4 520	-		3 887	9 193	-	5 702
<b>Total des capitaux propres</b>	55 784			159 671	164 978	-	170 680

## NOTE 7

## PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

(en Millions d'Euros)	Charges			Produits			Solde juin-11	Solde déc-10	Solde juin-10	
	juin-11	déc-10	juin-10	juin-11	déc-10	juin-10				Total
<b>Opérations avec les EIS de crédit</b>										
Intérêts sur les comptes courants	-	0	0	6	5	2	6	5	2	
Intérêts sur prêts et emprunts à terme				111 495	158 195	69 403	111 495	158 195	69 403	
Intérêts sur prêts et emprunts indexés										
Opérations sur titres										
<b>Sous-total</b>	-	0	0	111 501	158 200	69 404	111 501	158 200	69 404	
<b>Opérations avec la clientèle</b>										
Intérêts sur les comptes courants										
Intérêts sur prêts et emprunts à terme										
Intérêts sur prêts et emprunts indexés										
Opérations sur titres										
<b>Sous-total</b>										
<b>Autres intérêts, charges et produits assimilés</b>										
Intérêts sur emprunt et prêt de titres	-	20 467	60 025	23 197	20 467	60 025	23 197	20 467	60 025	
Charges d'instruments financiers	-	146 581	62 486	105 635	146 581	62 486	105 635	146 581	62 486	
Produits d'instruments financiers	-	125 114	122 511	205 070	346 833	162 295	205 070	346 833	162 295	
Charges divers s/opérations s/ titres	-			228 268	326 367	222 320	99 375	200 253	99 810	
Produits divers s/opérations s/ titres	-									
<b>Sous-total</b>	-	125 114	122 511	228 268	326 367	222 320	99 375	200 253	99 810	
<b>Opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe</b>										
Intérêts sur titres de transaction	-	331 180	148 150	164 725	331 180	148 150	164 725	331 180	148 150	
Intérêts sur titres de placement	-	8 091	22 780	31 002	8 091	22 780	31 002	8 091	22 780	
Intérêts sur obligations	-	28 542	7 375	3 500	28 542	7 375	3 500	28 542	7 375	
Charges sur dettes constituées par des titres	-			528	28 918	17 662	528	28 918	17 662	
Produits sur dettes constituées par des titres	-									
Autres charges s/ dettes constituées par des titres	-									
Autres produits s/ dettes constituées par des titres	-									
<b>Sous-total</b>	-	367 812	178 305	199 227	367 812	178 305	198 699	338 895	160 643	
<b>Total Général</b>	-	493 927	300 815	328 119	513 485	309 387	12 177	19 558	8 571	

NOTE 8

VENTILATION DES COMMISSIONS

( en Milliers d'Euros )	Charges			Produits		
	juin-11	décembre-10	juin-10	juin-11	décembre-10	juin-10
Commissions sur opérations avec les établissements de crédit						
Commissions sur opérations sur titres	20					
Frais sur prestations de services financiers	13					
<b>Total Général</b>	<b>33</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## NOTE 9

GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION  
VENTILATION DES RESULTATS SUR TITRES ET CHANGE

(en Milliers d'Euros)	juin-11		décembre-10		juin-10	
	Pertes	Gains	Pertes	Gains	Pertes	Gains
<b>Résultats sur titres de transaction</b>						
<b>Résultats sur titres de placement</b>						
Plus-values de cession	-	-	-	-	-	-
Reprise de provisions	-	-	-	-	-	-
Moins-values de cession	-	-	-	-	-	-
Dotation nette aux provisions	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Résultats sur opérations de change</b>		0		-		
<b>Solde net des résultats sur titres et change</b>	-	0	-	-		-

## VENTILATION DES RESULTATS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME SELON TYPE DE MARCHE

( en Milliers d'Euros )	juin-11		décembre-10		juin-10	
	Pertes	Gains	Pertes	Gains	Pertes	Gains
<b>Opérations sur les marchés organisés et assimilés</b>						
Opérations fermes						
Opérations conditionnelles						
<b>Opérations de gré à gré</b>						
Opérations fermes						
Opérations conditionnelles						
<b>Sous-total</b>	-	-	-	-		
<b>Solde net des opérations sur instruments financiers</b>	-	-	-	-	-	
<b>Solde en bénéfice des opérations des portefeuilles de négociation</b>		0		-		-
<b>Solde en perte des opérations des portefeuilles de négociation</b>	-		-			

## NOTE 10

## AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en Milliers d'Euros)	juin-11	décembre-10	juin-10
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>			
Produits divers d'exploitation bancaire	0		
<b>Total</b>			
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	- 13	- 26	- 14
Charges diverses d'exploitation bancaire	- 13	- 26	- 14
<b>Total</b>	- 13	- 26	- 14

## NOTE 11

## CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en Milliers d'Euros)	juin-11	décembre-10	juin-10
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE</b> Autres produits			
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	- 3 644	- 5 379	- 2 583
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b> Salaires et traitements Charges sociales Impôts, Taxes et versements assimilés Rémunérations variables			
<b>AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS</b> Impôts et taxes Services extérieurs hors prestations du groupe Services extérieurs facturés par le groupe	- 337 - 1 676 - 1 631	- 579 - 1 440 - 3 360	- 289 - 802 - 1 492
<b>Total Général</b>	- 3 644	- 5 379	- 2 583

\*SG SCF n'emploie pas de personnel salarié, et n'a aucun engagement de retraite ni de charges sociales.

Note 12

IMPOT SUR LES SOCIETES

(en Milliers d'Euros)	juin-11	décembre-10	juin-10
<b>Résultat comptable avant impôts</b>	<b>8 487</b>	<b>14 152</b>	<b>5 973</b>
<b>Ventilation de la charge d'impôt</b>			
Charge fiscale courante	2 841	4 958	2 087
Subvention d'IS du groupe d'intégration fiscale	-	-	-
Charge fiscale sur résultat exceptionnel			
Ajustements N-1	57		

La SG SCF est intégrée fiscalement dans le groupe SOCIETE GENERALE depuis le 1er Janvier 2005.

## NOTE 13

## HORS BILAN

## ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES ENGAGEMENTS

(en Milliers d'Euros)	juin-11	décembre-10	juin-10
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</b>			
Engagements reçus d'Établissements de crédit	750 000	5 000 000	5 000 000
Engagements donnés aux établissements de crédit			
Sous-Total	750 000	5 000 000	5 000 000
<b>ENGAGEMENTS SUR TITRES</b>			
Engagements sur titres à livrer			
Engagements de financement sur titres donnés en faveur d'établissements de crédit			
Sous-Total			
<b>ENGAGEMENT SUR OPERATIONS DE CHANGE A TERME</b>			
Devises à recevoir contre euros à livrer	882 757	882 757	882 757
Devises à recevoir contre devises à livrer	836 989	905 329	985 820
<b>ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME</b>			
Engagement reçus s/ Opérations fermes de couvertures sur instruments de taux d'intérêts	9 055 445	8 108 270	7 831 596
Engagement données s/ Opérations fermes de couvertures sur instruments de taux d'intérêts	9 055 445	8 108 270	7 831 596
<b>AUTRES ENGAGEMENTS</b>			
Autres valeurs reçues en garantie :			
Autres	595 392	635 573	597 973
Communes	1 527 014	1 293 575	1 344 456
Départements	3 050 705	2 970 706	3 055 222
Etablissements publics de santé	2 104 966	1 657 051	1 399 119
Groupements de communes	1 278 162	1 195 200	1 251 102
Prêts garantis par les collectivités locales			
Régions	1 554 882	1 598 534	1 275 529
Syndicats	779 037	744 423	781 584
Exposition garantie par l'Etat	565 266		
Institution Supranationale	292 600		
Sous-Total	11 749 023	10 095 063	9 704 986

Les créances reçues par la SCF en garantie des prêts accordés aux collectivités sont enregistrées en hors bilan en compte "Autres valeurs reçues en garantie".